



Alors que nous entamons la douzième année de gel quasi ininterrompu du point d'indice, la situation salariale des agent·es de la Fonction publique subit une dégradation d'une ampleur inédite.

Depuis 2010, la valeur du point – qui sert à rémunérer toutes les agentes et tous les agents des trois versants – a décroché d'environ 13 % par rapport à l'Indice des Prix à la Consommation.

Il s'agit d'une chute aussi vertigineuse qu'inédite.

Avec la reprise de l'inflation, dont tout indique qu'elle va se poursuivre – voire s'amplifier – sur l'année 2022, les effets de cette politique d'austérité sont absolument catastrophiques.

Quelques éléments illustrent parfaitement cette dégradation.

Suite à la nouvelle revalorisation a minima du SMIC au 1er janvier 2022, le salaire d'entrée dans la Fonction publique (qui correspond au 1er échelon du C1) est à l'indice majoré 343 (soit un salaire brut mensuel de 1 607,30 euros). Mais, le 2e échelon est aussi à l'indice 343.... le 3e et le 4e également !

Quant à l'amplitude de carrière du C1, si cette formule a encore un sens, elle est à présent réduite à 11,3 % ! En espèces sonnantes et trébuchantes, cela correspond à un gain de 183 euros mensuels en 19 ans, soit moins de 10 euros par an !

Comble du comble, un agent de catégorie B, recruté en moyenne à BAC +3, est aussi rémunéré à l'indice 343, c'est-à-dire au SMIC ! En 2000, le même agent commençait sa carrière à 14 % au-dessus du SMIC...

Et, face à cela, la ministre en charge de la Fonction publique refuse, au nom du pouvoir exécutif, de procéder à la moindre augmentation générale avant les élections présidentielles.

Se complaisant dans la démagogie et la duplicité, elle ne cesse de parler d'un « système à bout de souffle ».

En réalité, ce qui est à bout de souffle, ce sont bien ces budgets d'austérité qui sacrifient les salarié·es de la Fonction publique sur l'autel du libéralisme !

Aujourd'hui, l'ensemble des rémunérations (traitements et primes) et pensions versées à tous les ayants droit a reculé de 0,8 point dans les richesses créées (le PIB) par rapport à la moyenne des années 1990 à 2007.

En valeur actuelle, cela représente entre 18 et 20 milliards d'euros !

Sans augmentation générale des traitements, les mesures catégorielles - le plus souvent insuffisantes - perdent très vite tout intérêt.

De surcroît, une part importante de ces replâtrages parcellaires s'effectue par le recours aux primes.

Or, ces rémunérations ont un caractère aléatoire qui vient aggraver fortement les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. Là aussi, il y a un fossé entre les discours du gouvernement et la réalité de ses actes !

Cela ne peut plus durer !

**fichiers:**



[Télécharger 2022\\_01\\_19\\_appel\\_27\\_01\\_cgt\\_fp.pdf](#) (65.04 Ko)

**Public:** [Infos / actions](#)

[Luttes 2022](#)

[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---